

DÉCISION DU MAIRE N°2023/021

DOMAINE : FETES ET CEREMONIE, GESTION DES SALLES MUNICIPALES

OBJET : Contrat d'engagement d'artistes La Bande Originale conclu entre l'association ND Music et la Ville de Beynes pour le 13 juillet 2023 (temporaire)

Le Maire de la Commune de Beynes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2020/052 du 26 mai relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la nécessité de passer un contrat concernant la vente d'une prestation musicale organisée dans le cadre de la Fête Nationale du 14 juillet.

Considérant la proposition faite par l'Orchestre « La Bande Originale » représenté par l'association ND Music 27 rue du Refuge 78000 Versailles.

DÉCIDE

Article 1 : De passer contrat de vente avec l'Orchestre « La Bande Originale » représenté par l'association ND Music pour une prestation musicale qui aura lieu le jeudi 13 juillet 2023 sur la place du 08 mai 1945 à partir de 21 h 30.

Article 2 : Dit que l'Orchestre « La Bande Originale » représenté par l'association ND Music vend à la Maire de Beynes, une prestation musicale pour un montant de 5 000 € (cinq mille euros) et que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'année considérée.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Receveur Municipal, l'intéressé, le dossier.

Acte rendu exécutoire par :

- Transmission en Préfecture le 21/03/2023
- Affichage le 21/03/2023

Beynes, le 16 mars 2023

Le Maire,
Yves REVEL



Cet acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date où il est exécutoire soit par recours gracieux, soit par recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles.